

Allocution devant le Comité de sages sur l'identité de genre

8 avril 2024

Merci encore de nous accueillir dans le cadre de ces consultations. L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec reçoit cette invitation comme une reconnaissance de la pertinence du travail social et de la thérapie conjugale et familiale lorsqu'il est question de la protection de groupes marginalisés incluant les personnes trans, non binaires et de la diversité des genres.

Avant d'aller plus loin, je tiens à mentionner que nous sommes pleinement conscients que ce sujet est sensible et qu'il soulève des questionnements notamment en raison des représentations sociales profondément ancrées dans notre société. Nous sommes aussi très soucieux de la portée qu'aura cette démarche de consultation et d'analyse sur le quotidien des milliers de personnes qui sont concernées directement par le sujet, et qui sont plus souvent qu'à leur tour, marginalisées par la transphobie, la discrimination et l'exclusion sociale.

Précisions faites, c'est à titre d'organisation encadrant les professions de travailleur social et de thérapeute conjugal et familial, des professionnel·les qui peuvent être appelé·es à intervenir auprès de personnes qui vivent une incongruence entre leur identité de genre et le sexe attribué à la naissance, ou encore auprès de celles en processus de transition ou l'ayant complété, mais aussi à titre d'organisation dont des membres s'identifient comme étant trans ou non binaires, que nous présentons nos réflexions au comité aujourd'hui. Nous concluons cette présentation en abordant les réalités des personnes trans et non binaires, particulièrement celles des jeunes, ainsi que certains enjeux et préoccupations identifiés par l'Ordre.

En effet, la transitude et la non-binarité sont des réalités qui interpellent notre Ordre à plusieurs niveaux. D'ailleurs, vous aurez remarqué qu'en soi, le nom de l'Ordre n'est pas inclusif puisque les titres professionnels qu'on y retrouve sont au masculin uniquement. Ainsi, dans l'optique d'être le plus inclusif possible pour la suite de notre présentation, nous parlerons de ou des T.S. et de ou des T.C.F.

Au Québec, ce sont plus de 16 000 T.S., et quelques 300 T.C.F. qui œuvrent auprès des jeunes, des familles, des groupes et des communautés. Plusieurs milliers de nos membres travaillent quotidiennement auprès de ces personnes dans le réseau de la santé et des services sociaux, dans le milieu communautaire, en pratique autonome ou encore dans les milieux de l'enseignement et de la recherche, comme Professeure Pullen-Sansfaçon qui nous accompagne aujourd'hui. Plusieurs membres de notre Ordre sont par le fait même appelés à intervenir auprès de personnes qui se questionnent sur leur genre, qui sont en processus d'affirmation de genre ainsi qu'auprès de leurs familles.

Afin de soutenir les T.S., l'Ordre a publié un avis professionnel, en 2018¹ ainsi qu'un dossier intitulé « Pratiques anti-oppressives auprès des jeunes trans »², développé par une personne trans, en collaboration avec l'équipe de l'Ordre et des personnes issues du domaine de la recherche, dont Annie Pullen-Sansfaçon, et mis en ligne sur notre site Web. L'objectif était alors de soutenir les T.S. et T.C.F. afin qu'ils puissent intervenir selon les bonnes pratiques s'appuyant sur les connaissances issues de la recherche sociale auprès des enfants transgenres et de leurs familles. Son contenu a été élaboré dans une perspective anti-oppressive, tant sur le fond que sur la forme, une approche que l'Ordre soutient et défend depuis ; son efficacité étant démontrée par les données de la recherche³. Cette approche permet de comprendre tout l'impact des conditions d'oppression et des divisions sociales sur les problèmes que vivent ou rencontrent ces personnes. Parmi les thèmes abordés dans ce dossier, notons le vocabulaire à développer, les types de transition, l'accès à l'espace social genré, la famille, l'école, les communautés et les services sociaux et soins de santé.

En 2019, l'Ordre a formalisé son appui à la déclaration concernant l'affirmation des enfants et des jeunes transgenres de l'Association canadienne pour la formation en travail social et l'Association

¹ Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (août, 2018). *Avis professionnel. Soutenir une demande de changement de la mention de sexe à l'état civil pour une personne trans mineure. Consignes de l'OTSTCFQ aux travailleurs sociaux.* OTSTCFQ. [https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/06/avis - appui_a_un_changement_de_la_mention_de_sexe - personne_trans_mineure.pdf](https://www.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/06/avis_-_appui_a_un_changement_de_la_mention_de_sexe_-_personne_trans_mineure.pdf)

² <https://www.otstcfq.org/l-ordre/evenements-et-campagnes/le-travail-social-dans-tous-ses-etats/pratiques-anti-oppressives-aupres-des-jeunes-trans/>

³ Medico, D. et Pullen-Sansfaçon, A. (2017). Pour des interventions anti-oppressives auprès des jeunes trans : nécessités sociales, évidences scientifiques et recommandations issues de la pratique. *Service social*, 63(2), 21–34. <https://doi.org/10.7202/1046497ar>

canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux. Cette déclaration⁴ énonce plusieurs principes qui doivent inspirer les membres de l'Ordre dans leurs interventions auprès de ces personnes.

Bien que du travail ait été fait sur cette question auprès des T.S. et T.C.F., et que les valeurs défendues par les deux professions encadrées par l'Ordre soient en phase avec les pratiques recommandées pour intervenir auprès des personnes trans et non binaires, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore à faire pour informer et sensibiliser tant les membres de l'Ordre que le public, des réalités vécues par les personnes trans et non binaires.

Comme toutes les personnes membres du système professionnel, les T.S. et les T.C.F. se doivent d'agir en toute compétence et dans les limites de celle-ci. Dans cet esprit, dans le cas d'interventions auprès de personnes qui vivent une incongruence entre leur identité de genre et le sexe qui leur a été attribué à la naissance, ou encore auprès des personnes en processus d'affirmation de genre, l'Ordre recommande à ses membres de se référer aux *Standards de soins pour la santé des personnes trans et de la diversité des genres* (SOC8) produits par l'Association mondiale des professionnels pour la santé transgenre (WPATH). Ces standards sont mis à jour périodiquement sur la base des nouvelles données scientifiques disponibles et d'opinions consensuelles des experts et s'inscrivent dans une perspective transaffirmative. Précisons que la version la plus récente existe depuis septembre 2022⁵. Parmi ces standards, notons qu'il est souhaitable que les professionnel·les travaillant avec des personnes adolescentes de la diversité de genres facilitent l'exploration et l'expression du genre de manière ouverte et respectueuse afin qu'aucune identité particulière ne soit favorisée. Les expertes et experts de l'Association recommandent aussi aux professionnel·les de travailler avec les familles, avec les écoles et dans d'autres contextes pertinents pour promouvoir l'acceptation des expressions de comportement et d'identités de genre divers des jeunes. Le soutien parental étant un facteur de protection important pour les jeunes trans et non binaires, il est crucial de travailler avec les parents.

⁴ ACFTS et ACTS (9 janvier 2015). *Déclaration concernant l'affirmation des enfants et des jeunes transgenres*. ACFTS et ACTS. <https://www.casw-acts.ca/fr/d%C3%A9claration-concernant-l%E2%80%99affirmation-des-enfants-et-des-jeunes-transgenres>

⁵ Coleman, E., Radix, A. E., Bouman, W.P., Brown, G.R., de Vries, A. L. C., Deutsch, M. B., Ettner, R., Fraser, L., Goodman, M., Green, J., Hancock, A. B., Johnson, T. W., Karasic, D. H., Knudson, G. A., Leibowitz, S. F., Meyer-Bahlburg, H. F.L., Monstrey, S. J., Motmans, J., Nahata, L., ... Arcelus, J. (2022). Standards of Care for the Health of Transgender and Gender Diverse People, Version 8 [“SOC8”]. *International Journal of Transgender Health*, 23(S1), S1-S260. <https://doi.org/10.1080/26895269.2022.2100644>

Effectivement, plusieurs études⁶ ont mis en évidence les bienfaits associés à la présence du soutien parental sur le plan de la santé mentale des jeunes, incluant une réduction d'idéations suicidaires et une plus grande facilité à faire face à l'adversité et aux défis. Enfin, nous tenons à préciser que l'application de ces Standards par les T.S. et les T.C.F. s'inscrit dans la perspective systémique qui est bien en phase avec le paradigme sur lequel se fondent les champs d'exercices de nos membres, ainsi qu'avec les principes et valeurs énoncés dans leur Code de déontologie et dans leurs normes de pratique.

Pour l'Ordre, il est important que les services offerts par les T.S. et les T.C.F. le soient dans une logique d'affirmation de l'identité de la personne, avec notamment pour objectif de favoriser le bien-être et d'établir un lien de confiance avec la personne. Ce processus se fait dans un respect de la personne et si la personne en vient à déterminer qu'elle est cisgenre ou transgenre, celle-ci sera affirmée. Le ou la professionnel·le peut aussi travailler avec la personne et sa famille afin de les soutenir dans l'affirmation et le respect de leurs droits. Par exemple, il ou elle peut entreprendre des démarches d'accompagnement auprès de l'école de la jeune personne en lien avec le respect des pronoms ou encore l'accès aux toilettes, des vestiaires ou autres accommodements. Le ou la T.S. peut aussi aider la personne à repérer des organismes ressources ou des groupes de personnes vivant des réalités similaires. Enfin, les T.S. peuvent aussi intervenir en soutenant les jeunes dans leur accès aux soins de santé et services sociaux, ou encore en faisant valoir leurs droits et leurs besoins par l'éducation des autres professionnel·les de la santé et des services sociaux.

Les T.S. peuvent intervenir en soutien aux parents, aux familles et aux autres proches de la personne en questionnement sur son identité de genre ou en processus de transition. Les membres de l'Ordre peuvent notamment aider les parents dans le processus d'acceptation de leur enfant, ou encore les aider à soutenir et protéger leur enfant dont l'expérience est invisibilisée, voire niée, par l'entourage et la société. Les T.S. ont aussi le devoir de protéger les enfants, jeunes, et adolescents trans et non binaires qui se trouvent dans des milieux néfastes

⁶ Pullen Sansfaçon, A., Meyer, E.J., Manning, K.E. et M.J. Robichaud (2018). Looking Back, Looking Forward. Dans E.J. Meyer et A. Pullen Sansfaçon (dir.), *Supporting Transgender and Gender Creative Youth*. PeterLang.

pour leur développement, ce qui implique de les protéger d'environnements familiaux qui nient activement leur genre ou qui les heurtent sur la base du fait qu'ils soient trans ou non-binaires.

Le dernier aspect que nous souhaitons aborder dans cette portion de la présentation concerne les défis que nous rencontrons, comme organisation évoluant au sein du système professionnel québécois, dans notre désir d'être inclusif et cohérent avec les principes devant inspirer la conduite professionnelle attendue de nos membres, bref d'être fidèle à nos valeurs. Effectivement, en octobre 2021, l'Ordre a reçu sa première demande d'accommodement de la part d'une personne trans et non binaire, en processus de changement de prénom et de mention de sexe auprès du Directeur de l'état civil. Cette personne a manifesté des craintes quant à l'obligation de s'afficher sous son prénom légal et sous le genre qu'on lui a assigné à la naissance. Cette première demande a déclenché une réflexion au sein de l'Ordre au terme de laquelle il a été jugé nécessaire d'apporter des modifications aux formulaires de l'Ordre, aux champs qui constituent le dossier d'une personne membre, et de mettre en place un accommodement pour les personnes en processus de changement de prénom et de mention du sexe. Ainsi, depuis mars 2022, il est possible dans nos systèmes informatiques d'indiquer le genre auquel on s'identifie. L'année suivante, toute personne ayant choisi de s'identifier au genre non binaire a pu choisir lors de son renouvellement ou de son inscription au tableau de l'Ordre le titre professionnel par lequel elle souhaite être désignée, par exemple, travailleur social, travailleuse sociale, travailleur-euse social-e. L'Ordre s'est aussi engagé dans une démarche pour rendre ses communications plus inclusives. Notre personnel a reçu une formation sur le sujet en juin 2023 et un guide sur la communication inclusive est en cours de rédaction.

Finalement, l'Ordre a établi un accommodement pour les personnes en processus de changement de prénom ou de mention du sexe qui ne souhaitent pas s'afficher au tableau de l'Ordre ou à ses registres sous leur nom légal en raison des préjudices que cela leur causerait. Nous proposons cet accommodement dans la mesure où la protection du public n'est pas compromise, mais plusieurs questions se posent, sachant que l'article 5 du *Code civil* veut que « Toute personne exerce ses droits civils sous le nom de famille et le prénom usuel qui lui sont attribués et qui sont énoncés dans son acte de naissance ». Par exemple, l'Ordre pourrait-il être blâmé pour avoir permis

temporairement l'exercice de la profession sous un autre nom que celui apparaissant dans l'acte de naissance d'une personne membre? Ou pour avoir autorisé l'exercice sous un titre ne figurant pas, lettre pour lettre, à l'article 36 du *Code des professions*? La personne souhaitant exercer sous son prénom choisi pourra-t-elle l'utiliser pour signer les notes de suivi dans un dossier client? Pourra-t-elle témoigner sous son prénom choisi si elle agit comme experte au tribunal? Ce sont autant de questions qui ne trouvent pas de réponses actuellement ...

La situation des personnes trans et non binaires qui utilisent un prénom choisi intéresse d'ailleurs d'autres acteurs du système professionnel. En février 2023, un groupe de travail sur le changement de nom a vu le jour à l'initiative du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Ce groupe réunit des personnes représentant le CIQ, différents ordres professionnels et l'Office des professions du Québec. Il a pour mandat d'entreprendre une réflexion quant aux enjeux liés à l'utilisation d'un nom autre que celui inscrit au registre de l'état civil du Québec, et ce, tant pour l'inscription au tableau de l'Ordre que dans le cadre de l'exercice d'une profession, en vue de guider les ordres professionnels face aux décisions pouvant être prises à cet égard. Le rapport de ce groupe est attendu en 2024. Il fera état de sa réflexion et guidera les ordres professionnels face aux décisions pouvant être prises quant aux enjeux identifiés.

Maintenant, pour la deuxième et dernière partie de la présentation, nous souhaitons attirer votre attention sur la réalité des personnes trans et non binaires, et vous partagez certaines préoccupations et recommandations.

La dignité des personnes trans et non binaires doit nous préoccuper. Bien que la joie et le bonheur que procure le processus d'affirmation de genre sont importants, on doit considérer la souffrance et la très grande vulnérabilité des personnes concernées. Par exemple, le risque de suicide chez les jeunes trans et non-binaires est, 7 fois plus élevé que chez les jeunes cisgenres, lesquels sont aussi plus à risque de vivre avec une détresse psychologique et même de s'automutiler en lien avec le climat social et la stigmatisation vécue par la population trans et non-binaire⁷. Ces jeunes

⁷ Pullen Sansfaçon, A. (2019, 27-29 novembre). *Comprendre la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir : Les jeunes trans et leurs familles* [communication orale]. 23es Journées annuelles de santé publique, Montréal, Québec, Canada.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019_diversite_sexuelle_annie_pullen_sansfac_on.pdf

vivent par ailleurs une grande insécurité à l'école⁸ et sont plus à risque de décrochage scolaire⁹. Cela est sans parler des différentes formes d'abus (sexuel, physique, psychologique), dont ils sont plus souvent victimes dans l'enfance. Il a été par ailleurs démontré que la non-conformité de genre durant l'enfance, manifestée par des jeunes trans et non-binaires, est corrélée à un haut risque d'abus parental¹⁰.

D'ailleurs, parmi les préoccupations que nous souhaitons vous soumettre, il y a sur-représentation des jeunes trans et non binaire en protection de la jeunesse¹¹. Effectivement, selon les données québécoises de l'Enquête nationale sur la santé des jeunes trans et non binaires, 8 % ont dit avoir été sous la responsabilité de la protection de la jeunesse au moins une fois depuis leur enfance¹². Cette situation devrait nous alarmer. La sensibilisation et l'accompagnement offerts aux parents concernés doivent être renforcés pour qu'ils comprennent la réalité de leur jeune. Cela amène aussi des questions relatives aux pratiques en protection de la jeunesse qui devront s'adapter aux besoins de ces jeunes en lien avec l'affirmation de leur identité de genre¹³. Il semble important, par exemple, que les services soient revus afin de permettre que le placement prenne en compte les besoins particuliers de ces jeunes. On pourrait notamment permettre aux jeunes de choisir le milieu de placement qui leur convient le mieux (pour fille ou garçon) lorsqu'un service mixte n'est pas disponible.

L'environnement dans lequel se retrouvent ces jeunes est particulièrement important, c'est vrai en protection de la jeunesse, mais c'est aussi vrai pour tous les autres milieux comme l'école, ou

⁸ Chamberland et al. 2011, cité dans Pullen Sansfaçon, A. (2019, 27-29 novembre). *Comprendre la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir : Les jeunes trans et leurs familles* [communication orale]. 23es Journées annuelles de santé publique, Montréal, Québec, Canada.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019_diversite_sexuelle_annie_pullen_sansfac_on.pdf

⁹ Grant et al. 2011, cité dans Pullen Sansfaçon, A. (2019, 27-29 novembre). *Comprendre la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir : Les jeunes trans et leurs familles* [communication orale]. 23es Journées annuelles de santé publique, Montréal, Québec, Canada.

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019_diversite_sexuelle_annie_pullen_sansfac_on.pdf

¹⁰ Pullen Sansfaçon, A., Blanchet, A., Poulin Ladouceur, R., Picard, J. et Goyette, M. (2023). Jeunes trans et non-binaires en protection de la jeunesse : portrait de la situation au Québec. *Criminologie*, 56(1), 335–360.

<https://doi.org/10.7202/1099016ar>

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ Kirichenko, V. et A. Pullen Sansfaçon (2018). « Je ne m'identifie pas comme fille, je suis une fille » : être jeune, trans et placé.e à la DPJ. *Intervention*, 148, 29-40.

encore le réseau de la santé et des services sociaux. L'accès aux soins de santé et aux services sociaux pour les personnes trans et non binaires fait d'ailleurs aussi partie des préoccupations que l'Ordre souhaitait soulever aujourd'hui. Les soins d'affirmation de genre répondent à une souffrance importante vécue et exprimée par ces jeunes, et ont, selon certaines études, un impact direct sur la santé mentale et sur des indicateurs comme les tentatives de suicide¹⁴. Ces soins répondent également à un besoin d'autoréalisation et d'autodétermination qui allègent grandement le fardeau de ces jeunes.

Plusieurs personnes trans et non binaires dénoncent non seulement la transphobie de la part du personnel médical, mais aussi des difficultés se traduisant par le fait que 61 % des jeunes trans ne reçoivent pas de services médicaux et que 71 % évitent de consulter en santé mentale¹⁵. Pour l'Ordre, il va de soi que toute personne doit être accueillie avec respect et dignité, car un environnement où règne la méfiance ne fait qu'augmenter la détresse des jeunes trans et non binaires face aux services de santé et aux services sociaux. Chose certaine, il y a du travail à faire. Les jeunes trans et non binaires sont constamment confrontés au regard de la société, à la stigmatisation, à l'exclusion et à la discrimination. Ces expériences de stigmatisation et de transphobie engendrent d'ailleurs plus de difficultés sur le plan de la santé mentale que la transitude ou la non-binarité en elles-mêmes¹⁶. Les contextes interpersonnels et sociaux qui entourent ces jeunes ont un impact sur leur santé mentale et en ce sens, nous devons porter une grande attention à la façon dont on débat de ces enjeux sur la place publique.

Parallèlement, cela ne veut pas dire qu'il faut occulter la diversité sexuelle et la pluralité des genres dans les discours publics, car cela contribuerait à accentuer la difficulté chez les individus et les institutions à appréhender autrement l'identité trans ou non binaire d'une personne, ses

¹⁴ Pullen Sansfaçon, A. (1^{er} mars 2024). *Sommaire des évidences consultées en vue de la présentation au Comité de sages sur l'identité de genre*.

¹⁵ Veale et al., 2015, cité Pullen Sansfaçon, A. (2019, 27-29 novembre). *Comprendre la diversité sexuelle et de genre pour mieux intervenir : Les jeunes trans et leurs familles* [communication orale]. 23es Journées annuelles de santé publique, Montréal, Québec, Canada.
https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/jasp/archives/2019/jasp2019_diversite_sexuelle_annie_pullen_sansfacon.pdf

¹⁶ La presse canadienne (25 mars 2023). *Les personnes trans ont toujours un accès limité aux soins de santé, selon un rapport*. Ici-Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1966363/sante-trans-lgbtq-soins-formation>

relations affectives, ses pratiques sexuelles et son intégrité corporelle. Bref, nous devons parler de ces questions, mais nous avons la responsabilité collective d'assurer que le dialogue se fasse de la façon la plus respectueuse possible. La montée de la violence physique et psychologique envers les personnes trans et non binaires et la polarisation, notamment sur les médias sociaux, est certainement signe que nous pouvons et que nous devons faire mieux pour protéger la dignité et l'intégrité physique et psychologique de cette population.

L'Ordre estime qu'il y a un travail d'information, de sensibilisation et d'éducation à faire auprès des personnes ayant un pouvoir décisionnaire, et de la population en général, sur les réalités vécues par les personnes trans et non binaires. L'Ordre croit également qu'il y a un besoin de formation continue pour les professionnel·les de la santé et des services sociaux ainsi que les personnes qui interviennent dans le milieu de l'éducation pour favoriser une compréhension de ces réalités et des interventions justes pour éviter de causer des préjudices. L'Ordre entend d'ailleurs poursuivre son travail en ce sens.

Finalement, nous espérons sincèrement avoir présenté des éléments qui contribueront à la réflexion du Comité. Nous souhaitons, pour le bien-être des personnes trans et non binaires, que les travaux en cours permettent de prendre des décisions éclairées, qui reconnaîtront et soutiendront la diversité sexuelle et la pluralité des genres, le tout dans un climat de respect et d'acceptation.